



Conduite sous l'emprise de stupéfiants

Par **Olivier**, le **11/05/2009 à 19:42**

Bonjour,

Le 15 juin l'année dernière, je me suis fait arrêter par la gendarmerie à la sortie d'un technival (autorisé) aux alentours de 16 heures.

Le gendarme qui me contrôlait m'a demandé de présenter mon permis mais je m'étais fait voler toutes mes affaires durant le week-end, il m'a ensuite demandé de souffler dans le ballon et a dit qu'il était vert.

C'est ensuite un autre gendarme qui m'a pris en charge, elle a vérifié la validité de mon permis, assurance... tout était en règle. Elle m'a ensuite fait passer à l'éthylomètre, résultat 0.07 mg/L d'air (à priori le ballon ne fonctionnait pas bien), puis elle m'a dit que j'avais les yeux rouges et qu'il y avait justement un camping-car pour vérifier ça.

Elle m'a demandé si j'avais pris des drogues durant le week-end et j'ai répondu que oui et que j'avais fumé un joint vers 10 heures.

L'infirmière à bord de ce camping-car a effectué une prise de sang et vérifié mon état.

J'ai dû déposer ma carte grise à l'adjudant et appeler un ami pour qu'il vienne nous chercher. Ce dernier n'est arrivé que vers 22 heures et l'adjudant qui avait ma carte grise était parti, j'ai demandé à un de ces collègues si nous pouvions tout de même partir, il m'a répondu que oui (assez sèchement).

2 jours après je contacte l'adjudant pour pouvoir récupérer ma carte grise, il m'a passé un beau savon pcq j'étais parti sans et qu'il n'avait aucune preuve que ce ne soit pas moi qui ai pris le volant. Il m'a demandé d'envoyer une copie du permis de conduire du collègue qui nous a ramenés, ce que j'ai fait 1-2 semaines plus tard.

Je l'ai recontacté et c'est là que j'ai appris que j'avais une suspension préfectorale de 2 mois (du 15 juin au 15 août) pour conduite sous l'emprise de stupéfiants.

Alors voilà, je voudrais savoir si il est normal que je n'ai jamais reçu un seul courrier (résultat

d'analyse sanguine, retrait de permis) ainsi que le fait qu'on ne m'aie jamais signalé que je n'avais plus de permis (bien qu'il ait été volé)... que serait-il arrivé si j'avais causé un accident ?

La semaine dernière, j'ai enfin reçu un courrier du tribunal de Quimper et je dois me passer en jugement le 10 juin.

Ils me disent de venir avec un avocat (est-ce nécessaire) ?

Qu'est ce que je risque sachant je n'ai plus que 6 points (alcool 0.8 g/L fin décembre 2007).

Merci d'avoir pris la peine de me lire et merci d'avance pour vos réponses.

Par Tisuisse, le 11/05/2009 à 23:14

Bonjour,

En lisant les post-it en en-tête de ce forum de droit routier, vous auriez eu 95 % de vos réponses. Merci de lire ces post-it puis de venir nous poser les questions complémentaires.